



Échéancier administratif du dossier classe de découvertes

Tous les documents présentés ci-dessous sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.classespep.fr/espace-enseignant/documents-utiles.html>

Dates du séjour : du au

Echéance	Étape	Délai	Observations
Demande de subventions			
Le plus tôt possible.	<p>- Demande « Dossier » de subvention du Conseil Départemental à renvoyer :</p> <p>A l'attention de Mme Heimburger Conseil Départemental du Haut Rhin Direction de l'Education, de la Culture et des Sports 100, avenue d'Alsace BP 20 351 68006 Colmar Cedex DECS-SSN@haut-rhin.fr</p>	Dès l'inscription et au plus tard 3 mois avant le séjour.	L'enveloppe budgétaire étant prédéfinie, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.
Le plus tôt possible	- Demande de subvention mairie(s)	Le plus tôt possible, s'informer du délai auprès de votre commune.	
Demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées			
	- Dossier de demande d'autorisation de sortie avec nuitée, à renvoyer en trois exemplaires à l'IA sous couvert de votre Inspecteur/trice de Circonscription.	5 semaines avant le départ (hors vacances scolaires).	<p><u>Documents blancs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • C/99 Un formulaire à remplir par école pour l'ensemble des classes. • Liste des intervenants fournie par le centre. • D/99 : <ul style="list-style-type: none"> - Recopier le planning prévisionnel - Objectifs cf. Guide de planning • F1/99 (si transport en bus) <p><u>A joindre également au dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'IPE sur papier libre. • Copie du PV du Conseil d'école (si coût pour la famille > 140 €)

Informations à communiquer au directeur (trice) du centre par mail		
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'élèves et le nombre d'adultes participant au séjour. - La copie des PAI mis en place à l'école. - La liste des allergies alimentaires. - La liste des régimes sans porc ou sans viande. 	<p>au plus tard 1 mois avant le départ.</p>	<p><u>Documents jaunes :</u></p> <p>Envoyer les copies des PAI Remplir et envoyer le tableau de synthèse des repas.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'occupation des chambres. - Le montant de la participation de la commune (préciser si la facturation doit être envoyée à l'école ou la mairie) 	<p>au plus tard 2 semaines avant le départ.</p>	<p><u>Documents jaunes :</u></p> <p>Envoyer le plan d'occupation des chambres</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches sanitaires et de renseignements des élèves. - L'attestation de présence de la classe. 	<p>Le jour de votre arrivée</p>	<p><u>Documents jaunes :</u></p> <p>Donner les fiches sanitaires et de renseignements et l'attestation de présence. Les chèques vacances si présents.</p>
Documents pour préparer votre séjour		
<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation parentale A/99. - Autorisation de prise de vue – droit à l'image (si besoin). - Prise de médicaments (Hors PAI) (si besoin). - Trousseau à titre indicatif. - Commande de fromage 		<p><u>Documents roses</u></p> <p>Donner (si besoin) le récapitulatif de commande de fromage au début du séjour.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Le guide de l'accompagnateur. - Le cahier de séjour. 		<p>Dossier de préparation Dossier de préparation</p>

Centre "La Renardière » Aubure
03.89.73.90.12 - 06.83.87.33.76
Email : larenardiere@pepalsace.fr

Centre "La Roche" 68140 Stosswihr
03.89.77.37.04 - 06.83.87.33.77
Email : laroche@pepalsace.fr

Centre "La Chaume" 68370 Orbey
Tel : 03.89.71.21.83 - 06.88.59.07.92
Email : lachaume@pepalsace.fr

N° d'agrément IA du centre :
08 4 A 68 96

N° d'agrément IA du centre :
094 A 68 96

N° d'agrément IA du centre :
07 5 A68 96

Récapitulatif des aides et subventions possibles au départ en classe de découvertes

	<i>Quoi</i>	<i>Comment</i>	<i>Modalités</i>
<u>Aides pour l'ensemble de la classe</u>			
Collectivités locales :			
<ul style="list-style-type: none"> • La mairie 	Elle participe au financement des classes de découvertes	Se renseigner auprès de sa mairie	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil départemental du Haut-Rhin 	Il subventionne à hauteur de 10,00 € par élève et par nuitée.	Faire la demande auprès du Conseil Départemental avec le formulaire	Dès l'inscription et au plus tard 3 mois <u>avant le séjour</u> .
<ul style="list-style-type: none"> • La coopérative scolaire 	Pensez aux nombreuses actions possibles : vente de gâteaux, tombolas, marché aux puces, fête de fin d'année, loto...		
<ul style="list-style-type: none"> • Associations de parents d'élèves 	Elles se joignent souvent au budget de vos sorties. Ne les oubliez pas dans vos démarches à travers diverses actions.		
<u>Aides pour les élèves dont la famille peut avoir des difficultés financières</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • JPA-ANCV 	Pour les familles aux revenus faibles ou les élèves en situation de handicap, une aide individuelle est possible via le dispositif JPA-ANCV .	Le dossier de demande est à faire sur le site : www.jp.a.asso.fr	Destinées aux familles dans des écoles REP, REP+ et revitalisation rurale dont le quotient familial est inférieur à 900. Demande à faire 5 semaines au minimum avant le séjour.
<ul style="list-style-type: none"> • Service solidarité des PEP Alsace 	Il examine toute demande d'aide supplémentaire en fonction des besoins.	Demande d'aide auprès du responsable de comité local ou du service solidarité (s'il n'y a pas de responsable de comité local).	Demande à faire au minimum 1 mois avant le séjour.
<ul style="list-style-type: none"> • L'OCCE 	Il examine toute demande d'aide supplémentaire en fonction des besoins.	Contactez l'OCCE	La demande se fait en début d'année scolaire

Aides au départ pour les salariés			
<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'entreprise 	Certains CE participent financièrement au départ en classe de découvertes des enfants de leurs salariés	Rappelez aux parents de se renseigner auprès de leur entreprise.	Certains CE ont des formulaires type à remplir. Les transmettre au directeur(trice) pour signature.
Moyens de paiement			
<ul style="list-style-type: none"> • Chèques Vacances 	Ils sont acceptés par nos centres pour le règlement du séjour.	Les transmettre au directeur (trice) de centre.	
Aides diverses			
<ul style="list-style-type: none"> • Mécénat 	Banques, fondations, organismes divers,... peuvent participer au financement des classes de découvertes.	Sur simple demande écrite.	
<ul style="list-style-type: none"> • MAE 	Pour les élèves ayant leur assurance contractée à la MAE	Contactez la MAE directement	